



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 10-0214

REGLEMENTATION STATIONNEMENT

STATIONNEMENT INTERDIT
DES GROUPES DE GENS DU VOYAGE
HORS DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE
SISE LIEU DIT LA LANDE

*Le Maire de la Commune de MIMIZAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté préfectoral PR/DRLP/2010/ n° 161 en date du 25 mars 2010
portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens
du voyage,*

*Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des groupes de
gens du voyage hors de l'aire de grand passage prévue à cet effet sise Lieu dit
La lande,*

A R R E T E

Article 1 : *Le stationnement des groupes de gens du voyage est interdit hors de
l'aire de grand passage créée par la communauté de communes de MIMIZAN
sur la commune sise lieu dit La Lande, implantée sur les parcelles cadastrées
section 0 n° 73 p, 74 p et 76 p (Accès à l'aire de la Route départementale 44 par
le chemin rural de BIAS à SAINT PAUL EN BORN).*

Article 2 : *Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie
conformément aux lois et règlements en vigueur.*

Article 3 : *Le Directeur général des services, le Commandant de la brigade de
gendarmerie et la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne
de l'application des présentes dispositions.*

Article 4 : *Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet des
Landes.*

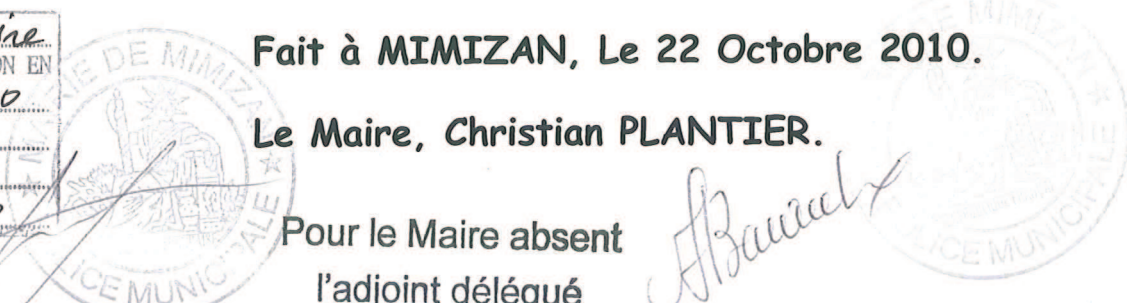
Article 5 : *Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE *Maire*
COMPTE TENU DE LA RECEPTION EN
PREFECTURE LE *27.10.10*
ET DE LA PUBLICATION LE
27.10.10
A MIMIZAN LE *27.10.10*

Fait à MIMIZAN, Le 22 Octobre 2010.

Le Maire, Christian PLANTIER.

Pour le Maire absent
l'adjoint délégué

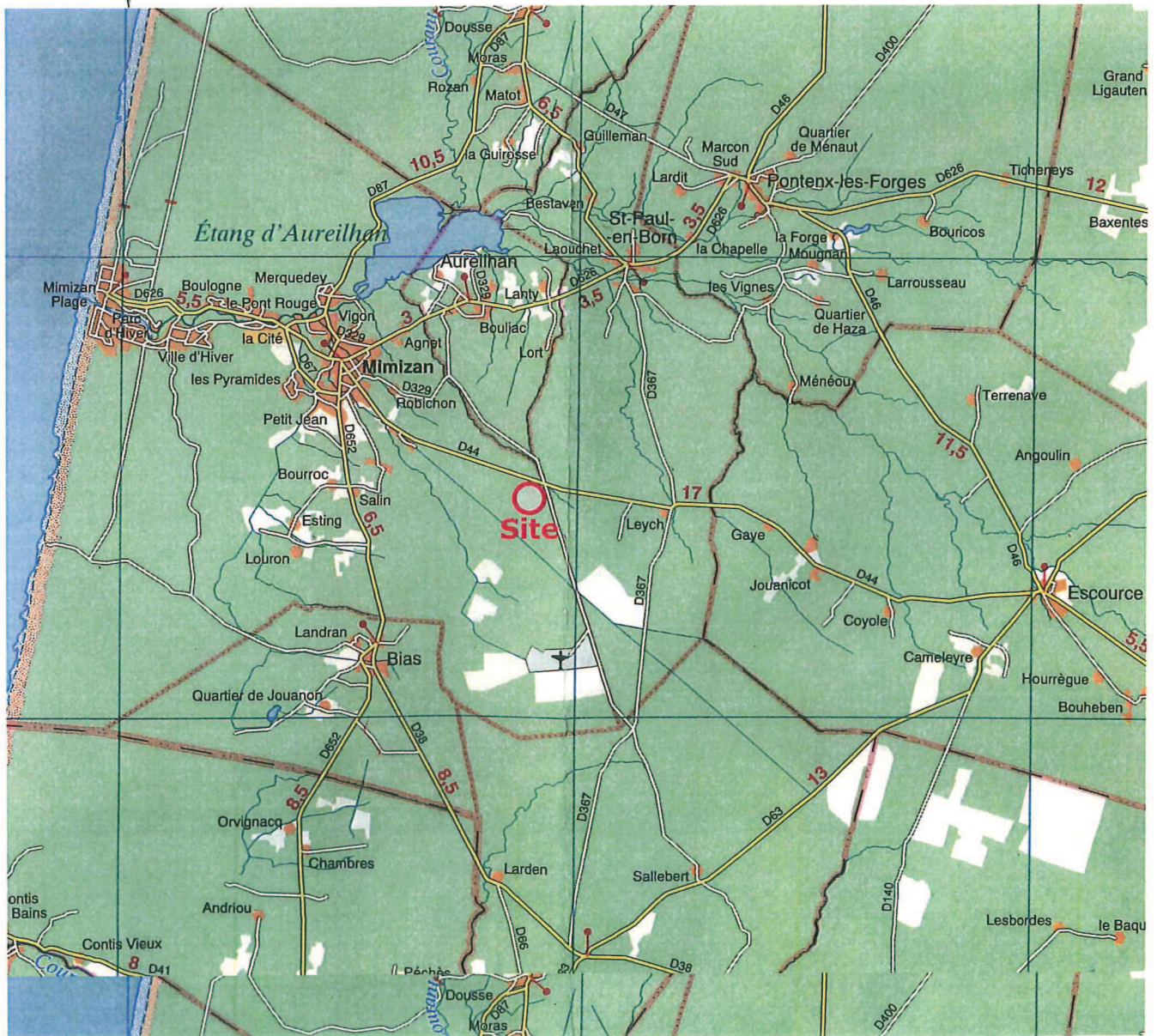


DEPARTEMENT DES LANDES

Commune de MIMIZAN

Sise Chemin rural de Bias à St Paul en Born

PLAN DE SITUATION 1



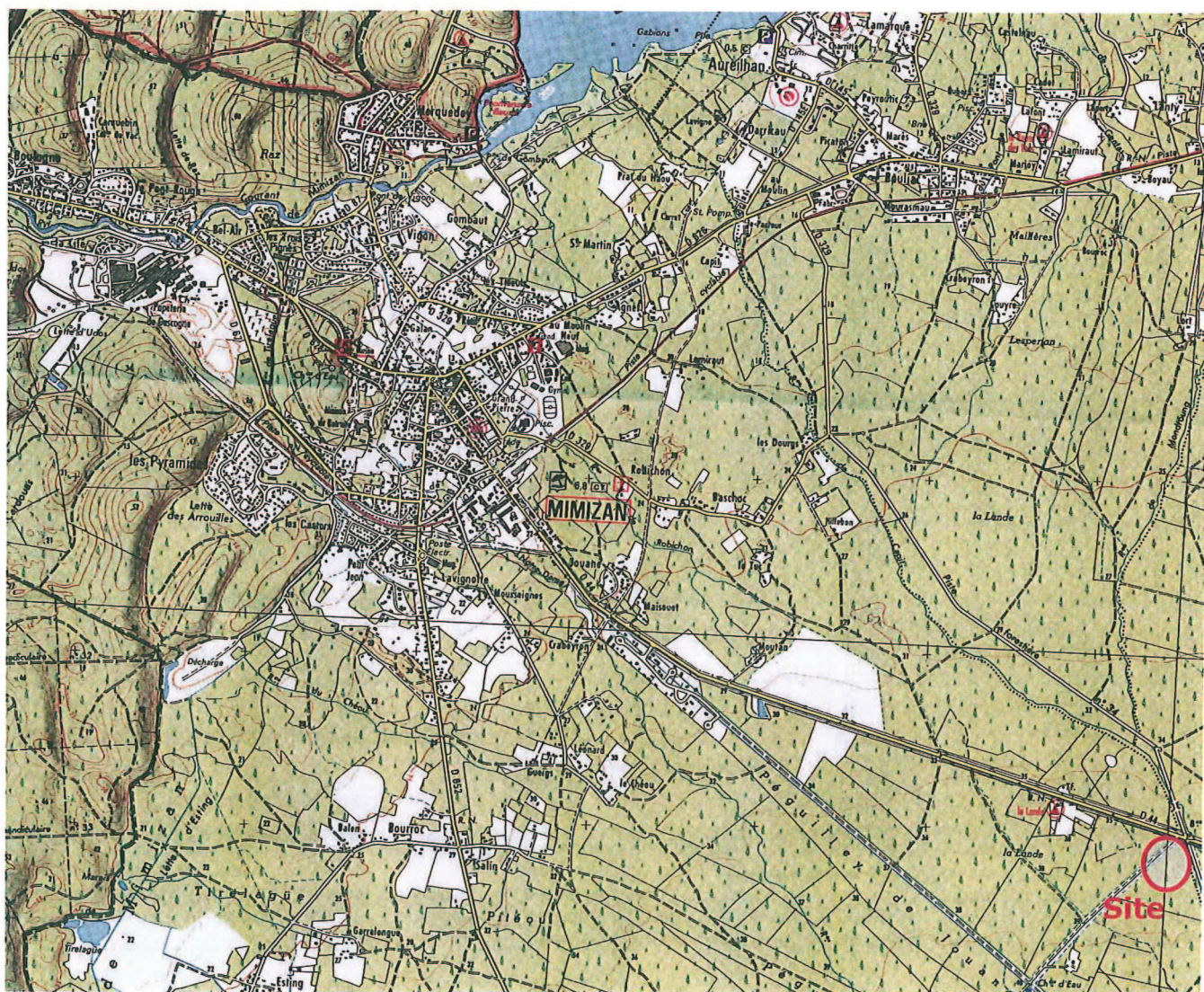
Echelle: 1/140 000

DEPARTEMENT DES LANDES

Commune de MIMIZAN

Sise *Chemin rural de Bias à St Paul en Born*

PLAN DE SITUATION 2



Sans échelle